Le quatorze mars deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 7 Mars 2024

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés:

M. AUBER François, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1. Délibération : approbation du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2023
- 2. Délibération : approbation du compte de gestion 2023
- **3.** Délibération : approbation du compte Administratif 2023
- **4.** Délibération : affectation du résultat 2023
- **5.** Débat d'orientation budgétaire :
 - taxes locales 2024
 - subventions communales 2023
 - budget Primitif 2023 en section de fonctionnement et en section d'investissement
- 6. Délibération : adoption des décisions du Maire depuis la dernière réunion de conseil municipal

POINT N° 1

Délibération 2024.14.03.01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 2

Délibération 2024.14.03.02

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'exercice 2023. L'exécution du budget primitif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2023

Réalisation Fonctionnement	2023
Dépenses	802 862.89 €
Recettes	853 804.26 €
Résultat de l'année	50 941.37 €
Excédent reporté N-1	262 141.77 €
Résultat cumulé excédent	313 083.14 €

Réalisation Investissements	2023
Dépenses	223 966.46 €
Recettes	154 687.07 €
Résultat de l'année	- 69 279.39 €
Excédent/Déficit n-1 reporté	6 021.87 €
Résultat cumulé	-63 257.52 €
Restes à réaliser en dépenses	39 900.00 €
Restes à réaliser en recettes	7 400.00 €
Résultat cumulé besoin de financement	95 757.52 €

Le compte de gestion 2023 de Madame le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune *est approuvé à l'unanimité des membres présents*.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 3

Délibération 2024.14.03.03

Point présenté par Mme Martine MAILLARD, doyenne d'âge

Le compte administratif est strictement identique au compte de gestion.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Le total des mandats émis s'élève 802 862.89€
- Le total des titres émis s'élève à 853 804.26€
- Le résultat reporté N-1 était de + 262 141.77€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des mandats émis s'élève à 223 966.46€

Mairie de Beuzeville-la-Grenier - Réunion de Conseil municipal du 14 Mars 2024

- Le total des titres émis s'élève à 154 687.07€
- Le résultat reporté N-1 était de + 6 021.87€

Le résultat d'exécution de l'exercice 2023 présente donc :

- Un solde positif cumulé en section de fonctionnement d'un montant de : + 313 083.14€
- Un solde négatif cumulé en section d'investissement d'un montant de :
 - 63 257.52€

Restes à réaliser en section d'investissement

- Les dépenses engagées en 2023 et non mandatées s'élèvent à 39 900.00€
- Les recettes engagées en 2023 et non titrées s'élèvent à 7 400.00€

Au vu de ces résultats, Madame Martine MAILLARD, prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2023.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 4

Délibération 2024.14.03.04

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de	l'exercice	
-----------------	------------	--

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 50 941.37 €

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif + 262 141.77 €

C - Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 313 083.14€

(Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D- Solde d'exécution d'investissement

Résultat de l'exercice - 69 279.39€ Résultats antérieurs reportés + 6 021.87€

D 001 (Déficit d'investissement) - 63 257.52€

E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement - 32 500.00 €

Excédent de financement (1)

Besoin de financement F = D + E - 95 757.52€

AFFECTATION = C = G + H

+ 313 083.14€

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 245 757.52€

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 67 325.62€

3) Report en dépenses d'investissement D001 63 257.52€

Adopté à l'unanimité

POINT N° 5 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire propose d'étudier les orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2024 avec la commission finances élargie à l'ensemble du conseil municipal présent.

Sera débattue la fiscalité pour 2024 et notamment le vote des taux des taxes locales 2024.

VOTE DU TAUX TAXES LOCALES 2024

RAPPEL : depuis 2021, la commune ne vote plus le taux de la taxe habitation (TH) sur les résidences principales, la perte financière est compensée par l'Etat.

Si la compensation génère un surplus de recettes > à 10 000.00€ alors il sera fait application d'un coefficient correcteur.

Pour 2024, il est prévu que la commune adopte les taux sur le foncier bâti, le foncier non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La loi de finances votée fin 2024 prévoit une revalorisation des bases prévisionnelles de 3.90% pour 2024.

Une simulation des recettes fiscales attendues est présentée aux membres du conseil municipal. Monsieur Le Maire propose de revaloriser les taux communaux à hauteur de 2%.

Cette hausse permet de maintenir la continuité de l'effort fiscal demandé aux administrés et le financement des investissements à venir.

Base Prévisionnelles 2024		Taux 2023 + 2%	Produit attendu
Taxe Foncière (bâti)	805 225.00 €	50.3665€	405 563.65 €
Taxe Foncière (non-bâti)	65 976.00 €	43.1139€	28 444.81 €
Taxe habitation résidences secondaires	13 522€	9.8634€	1 333.73€

Recette attendue 435 342.01€
Coefficient
correcteur 75 600.00€

359 742.01 €

La commission, après en avoir débattu propose une revalorisation de 2% sous réserve que les éléments financiers qui seront fournis par les services de l'Etat soient en adéquation avec la simulation proposée ci-dessus.

Présentation du projet de budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2024.

Sont examinés les articles comptables des différents chapitres du budget.

Monsieur Le Maire propose de revaloriser de 2€ par enfant le budget « fournitures scolaires ».

La répartition des crédits par chapitre pourrait se faire ainsi :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants
011	Charges à caractère général	305 550.00 €
012	Charges de personnel	409 500.00 €
014	Atténuation de produits	21 400.00 €
65	Autres Charges de Gestion courante	74 910.00 €
66	Charges financières	5 000.00 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €
68	Dotation aux amortissements	8 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	63 561.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	889 421.00 €
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	67 325.62 €
13	Atténuation de charges	6 500.38 €
70	Produits de services	137 400.00 €
73	Impôts et taxes	101 293.00€
731	Fiscalité locale	350 000.00€
74	Dotations subventions et participations	194 402.00 €
75	Autres produits de gestion courante	32 000.00 €
77	Produits spécifiques	500.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	889 421.00€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitr e	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
001	Déficit d'investissement reporté	63 257.52€
10	Dotations, fonds divers Réserves	2 200.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	61 600.00 €
21	Immobilisation corporelles - Opérations d'équipements	196 089.48€
041	Opérations patrimoniales	1 680.000 €
	RESTES A REALISER DEPENSES	39 900.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	364 727.00€
Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
002	Solde exécution positif reporté N-1	0€
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	29 709.48 €
13	Subventions	7 119.00 €
13 040	Subventions Dotation aux amortissements	7 119.00 € 8 500.00 €
040	Dotation aux amortissements	8 500.00 €
040 021	Dotation aux amortissements Virement de la section de fonctionnement	8 500.00 € 63 561.00 € 1 680.00€
040 021 041	Dotation aux amortissements Virement de la section de fonctionnement Opération patrimoniales	8 500.00 € 63 561.00 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	364 727.00€

DETAIL OPERATIONS D'EQUIPEMENTS

DEPENSES			
Désignation	RAR*	Estimation	
Réserve foncière		50 000,00 €	
Acquisition matériel technique		5 000,00 €	
Transition énergétique	14 600,00 €	60 000,00 €	
Frais études enquête publique		10 000,00 €	
Rampe salle des associations	3 000,00 €	- €	
Travaux enfouissement réseaux télécom		33 600,00 €	
Peinture MCL	2 500,00 €		
Défense Incendie blocs - extincteurs	2 500,00 €	3 000,00 €	
Etude traversée du Bourg		2 928,00 €	
Informatiques Mairie		561,48 €	
Copieurs Mairie / Ecole	2 200,00 €	4 500,00 €	
Archives étagères		2 500,00 €	
Défense Incendie poteaux	15 100,00 €	5 000,00 €	
Remplacement chaudière B. LEGROS		19 000,00 €	
TOTAL DEPENSES	39 900,00 €	196 089,48 €	

POINT N° 6

Délibération 2024.14.03.05

ADOPTION DES DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises depuis la dernière réunion de conseil municipal.

2024.01 : Travaux électricité MILLE CLUB + Travaux de mise en conformité : entreprise AGELEC pour un montant de 408.00€ et 1804.24€ TTC.

2024.02 : Travaux de réparation de la cuve à fioul : entreprise DMA pour un montant total TTC de 1345.20€.

2024.03 : Travaux de remplacement de la chaudière Salle Bruno Legros : entreprise CRAM pour un montant TTC de 18 324.00€.

2024.04 : Travaux démontage cheminée rte du village : entreprise AT FACADE pour un montant total TTC de 5 273.74€.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Michonnet présente à l'ensemble du Conseil Municipal un article retraçant la vie de Madame Suzanne Clément, née à Beuzeville La Grenier en 1904.

Mairie de Beuzeville-la-Grenier - Réunion de Conseil municipal du 14 Mars 2024

Résistante pendant la seconde guerre mondiale, déportée à Auschwitz, elle est décédée le 1^{er} mars 1943.

Pour lui rendre hommage, Mme Michonnet propose de renommer une rue, ou un espace public à son nom. Cela pourrait être la place de la Mairie, un bâtiment communal (espace culturel) ou au moment d'une création de voie....

Le conseil municipal propose d'entamer une réflexion sur ce sujet.

Lotissement NEXITY

Dans le cadre du projet NEXITY, Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'une modification « administrative » de la zone AU2 est nécessaire.

Caux Seine Agglo viendra présenter à l'ensemble du conseil municipal le déroulement de la procédure le lundi 25 mars à 18h00 en Mairie.

Travaux de rénovation énergétique

Le cabinet de maîtrise d'œuvre : Cabinet IDEART est venu présenter son avant-projet relatif aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et la mairie.

L'estimation réalisée par l'entreprise en charge des audits énergétiques n'est pas du tout en adéquation avec les premières estimations présentées.

La commission travaux devra donc étudier les différentes possibilités pour réduire au maximum les coûts, établir une priorisation des travaux à envisager.

Les demandes de subventions ne pourront pas être déposées avant d'avoir retravaillé sur le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Gérard CAPOT Maire	Danielle GEHAN Secrétaire de séance